



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contacts :

M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,
des finances et de l'intégration sociale

☎ 032 886 43 99 📱 078 892 14 16

Mme Valérie Scollo
Directrice de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau
☎ 032 862 11 22

L'aide communale au développement 2014 soutiendra un projet agricole du Burkina Faso

Pour la quatrième année consécutive, les élèves de 11^e année de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, à Fleurier, ont été invités à choisir le bénéficiaire du montant de 22'000 francs octroyé par la Commune de Val-de-Travers au titre de l'aide au développement. Le lauréat est l'association Jéthro, à Neuchâtel, et son centre de formation agricole de Benda-Toèga, au Burkina Faso.

Organisé ce vendredi matin dans les murs du collège, le vote a été ponctué d'un résultat plus serré que lors des éditions précédentes. Le vainqueur a obtenu 57% des voix (72 suffrages), contre 43% pour le projet de centre social et d'éducation de l'association REA (Réhabilitation Education Aide sociale), au Cameroun.

Cherchant à lutter contre la faim au Sahel en favorisant le développement d'une agriculture durable et proche de la nature, l'association Jéthro s'occupe depuis une quinzaine d'année de former des paysans dans la brousse du Burkina Faso. Elle cherche ainsi à apporter les connaissances nécessaires permettant aux agriculteurs et à leur famille d'atteindre une plus grande autonomie alimentaire et de sortir de la précarité.



Le montant versé par la Commune de Val-de-Travers permettra de contribuer directement au développement du centre de formation. Le président de l'association Jéthro, Claude-Eric Robert, reviendra en juin prochain présenter l'avancement du projet aux élèves ayant pris part au scrutin.

Quant au projet de l'association REA, il trouvera son financement par le biais de Latitude 21, la fédération neuchâteloise de coopération au développement, partenaire de la commune et de l'école dans cette action mêlant aide au développement et éducation à la citoyenneté.

Val-de-Travers, le 14 novembre 2014
LE CONSEIL COMMUNAL

